DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007

Délibération n° 2007.11.403

Modification de la délibération n° 330 du 26 octobre 2006 relative à la participation pour la réalisation de logements locatifs publics dans le cadre de l'opération "Petit Vouillac" sur la commune de Gond Pontouvre

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2007

DELIBERATION N° 2007.11.403

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT	Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 330 DU 26 OCTOBRE 2006 RELATIVE A LA PARTICIPATION POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS DANS LE CADRE DE L'OPERATION "PETIT VOUILLAC" SUR LA COMMUNE DE GOND PONTOUVRE

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt locatif à usage social).

Le règlement de participation de la ComAGA adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition-viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements. Ce dispositif de financement s'applique à l'ensemble des opérations en cours et en projet.

Pour l'opération « Petit Vouillac » et conformément aux anciennes règles de participation, une aide de 58 680 € a été attribuée à la commune de Gond Pontouvre au titre des études et de l'acquisition foncière par délibérations n° 89 du 1er avril 2004 et n°135 du 12 mai 2005 .

Le montant de cette subvention a été modifié par délibération n° 330 du 26 octobre 2006 pour tenir compte des nouvelles règles de participation pour 50 logements locatifs PLUS orientés pour la reconstitution de l'offre ORU .

Toutefois une partie des logements ayant été affectée à la production nouvelle « PCS », il convient de modifier cette délibération . En effet, l'opération « Petit Vouillac » compte désormais dans sa globalité, 53 logements PLUS dont 41 PLUS dédiés à la reconstitution de l'offre ORU et 12 PLUS à la production nouvelle « PCS ».

La subvention globale de la ComAGA pour ces 41 PLUS au titre de l'ORU doit être ramenée à 155 630 €, déduction faite de la participation aux études attribuée en 2005 (8 370 €).

Le solde de l'aide au foncier à attribuer à la commune de Gond-Pontouvre au titre de l'ORU est de 58 631 € déduction faite des 50 310 € versés en 2005.

Par ailleurs la participation pour la construction des 41 PLUS-ORU (30% de l'enveloppe globale de 155 630 €) s'élève pour chaque bailleur à :

- Logélia Charente : 34 162,68 € pour 30 logements,
- LE FOYER SA : 12 526,32 € pour 11 logements.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 24 octobre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 5 novembre 2007,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°330 du 26 octobre 2006 relative à la participation à l'acquisition-viabilisation du foncier de l'opération de reconstitution de l'offre ORU « Petit Vouillac » à Gond-Pontouvre, et la convention afférente.

D'APPROUVER le versement d'une participation de 34 162 ,68 € à Logélia Charente pour la construction de 30 logements PLUS et le versement d'une participation de 12 526 ,32 € à LE FOYER SA pour la construction de 11 logements PLUS.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention avec la commune de Gond-Pontouvre, Logélia Charente et LE FOYER SA.

DE MODIFIER la dépense de 83 831 € à 58 631 €, engagée pour la participation au foncier versée à la commune de Gond-Pontouvre pour l'opération de reconstitution de l'offre ORU « Petit Vouillac », indiquée dans la délibération n° 330 du 26 octobre 2006 sus-visée.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 204 – sous-fonction 70 – opération 2007 03 – AP n°6.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **26 novembre 2007**	**Affiché le :** **27 novembre 2007**